



Déclaration de la CGT Educ'action 91

CDEN du 26/09/2016

Cette rentrée a été marquée par la mise en place de la réforme du collège contre l'avis des collègues. Celle-ci ne répond pas aux véritables enjeux : diminuer les effectifs par classe, lutter contre le décrochage et l'échec scolaire. L'absence de temps de concertation pour travailler en interdisciplinarité pose de réels problèmes, cette réforme est perçue par de nombreux-ses collègues comme inapplicable en l'état. Nous continuons à en demander son abrogation.

Dans les lycées, les effectifs par classe deviennent insoutenables. Les créations de classe tardives pour les élèves non affecté-es posent également de sérieux problèmes. Des pressions sont exercées sur les collègues pour qu'ils-elles acceptent des heures supplémentaires. De nombreux-ses élèves se découragent étant donné le temps de transport et renoncent à redoubler, ce qui semble arranger de façon cynique l'administration. Quelle ambition pour la jeunesse !

Dans le premier degré, le recours massif aux contractuel-les peine à masquer la faiblesse de recrutement dont le gouvernement est responsable. Nos métiers doivent être revalorisés de manière urgente pour attirer les candidats (augmentation sensible des salaires, amélioration des conditions de travail...).

Nos revendications rejoignent celle de l'ensemble du salariat, le gouvernement a fait le choix d'une politique économique libérale qui attaque de front les progrès sociaux acquis de hautes luttes. C'est pour cette raison que nous continuons à combattre la loi Travail.

Nous soutenons nos collègues d'EREA qui se sont mobilisés le 1^{er} juin. Nous ne pouvons adhérer aux évolutions en cours dans les EREA et au remplacement des Professeurs des Ecoles éducateurs en Internat (EEI) par des AED. Cette décision va détruire tout un savoir-faire. On remplace des personnels spécialisés, ayant bénéficiés d'une formation, par des personnels précaires. Ce sont les élèves les plus fragiles qui seront victimes des politiques d'économies de bout de chandelle.

Pour nous, le manque cruel d'ambition de la carte scolaire est en adéquation avec le manque d'intérêt flagrant porté aux élèves et aux enseignant-es. Cela illustre la politique de destruction méthodique des services publics au mépris de leurs usagers. Il n'y a qu'à voir les prévisions pour la rentrée dans le primaire pour le constater. Le faible nombre de créations de postes ne va pas changer les conditions d'enseignement, ni améliorer les conditions d'étude des élèves.

Les taux de décharges et les seuils ne nous satisfont pas non plus. Le différentiel entre les moyennes par classe en éducation prioritaire et la moyenne ordinaire est minime. Les seuils ordinaires sont insuffisants particulièrement en école maternelle.

Ce mois-ci les animateurs-trices du public comme du privé ainsi que les ATSEM se sont mobilisé-es contre l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires. Au détriment du dialogue social, le ministre de la Jeunesse a entériné l'assouplissement des taux d'encadrement dérogatoires des temps d'accueils périscolaires en pérennisant le décret 2 août 2013 qui grave dans le marbre du Code de la famille et de l'action sociale des normes d'encadrement des TAP de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Un service public de qualité ne peut se faire sans moyen, l'Ecole que nous appelons de nos vœux ne pourra se faire sans :

- Un plan de recrutement d'urgence et un renforcement de l'Education Prioritaire
- Un ETP de décharge pour les écoles en éducation prioritaire de 8 classes et une augmentation des décharges pour les écoles de 8 classes plus une CLIS
- L'abandon immédiat du décret sur les rythmes scolaires
- Une augmentation sensible du point d'indice et un rattrapage du pouvoir d'achat perdu ces dernières années.
- La réduction du temps de présence des enseignant-es du premier degré à 18h devant élèves et 6h de concertation.

La communauté enseignante mettra tout en œuvre pour permettre aux élèves sans-papiers qui font l'objet d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et doivent vivre sous la menace d'une expulsion et désirant poursuivre leur scolarité d'accéder aux mêmes conditions de réussite que tous les autres élèves, en particulier concernant l'obtention de leurs documents administratifs nécessaires pour leur présence sur le territoire français.

Dans cette logique nous demandons à la préfète de l'Essonne d'annuler les 2 OQTF pesant sur des élèves du LP Auguste Perret d'Evry, notamment en application de La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 obligeant les établissements d'enseignement à assurer une continuité éducative jusqu'à l'obtention d'une qualification.